

Jean-Denis Vigne
16, hameau de La Fontaine
04200 Les Omergues

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur
Enquete.publique.lesomergues@gmail.com

OBJET : Avis citoyen sur le projet de PLU des Omergues soumis à enquête publique

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Domicilié en résidence principale au Hameau de La Fontaine, je suis citoyen de la Commune de Les Omergues depuis 16 ans. J'ai suivi l'élaboration du PLU soumis à enquête publique à travers différentes réunions publiques. Je mesure l'investissement des membres du Conseil Municipal dans cette vaste et ambitieuse entreprise. Je souhaite cependant porter à votre connaissance les principales des nombreuses réserves que je nourris à l'égard du document soumis à enquête publique.

Sur la forme, et pour ne retenir que les éléments les plus récents et les plus choquants :

- il apparaît que le document qui nous est soumis n'a pas été modifié suite aux avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA). Certains de ces avis relèvent du non-respect de contraintes légales. Je ne comprends pas pourquoi la Commune n'a pas exigé du prestataire, qu'on doit tenir pour au moins en partie responsable de ces manquements, qu'il produise sans délais une version corrigée du document. Cela témoigne d'un manque de respect vis-à-vis de votre mission et des citoyens qui la nourrissent.
- La « note de la commune en réponse aux avis des PPA » qui ne comble que très partiellement l'absence de révision du document pointée à l'alinéa précédent, n'a pas été soumise au Conseil municipal, ce qui me semble tout aussi fautif.

Sur le fond, plusieurs dispositions du PLU me semblent contestables ou insuffisantes. Je ne retiens ici que les plus marquantes.

- Les prévisions de croissance démographique (pages 42 et suivantes) sur lesquelles s'appuient plusieurs des orientations majeures du PLU, sont statistiquement infondées et sans doute surestimées. Statistiquement, la forte croissance démographique enregistrée durant et peu après la pandémie du Covid ne repose que sur deux recensements, ce qui ne permet en aucun cas de dessiner une tendance de moyen terme, a fortiori de chiffrer la croissance avec une marge d'erreur acceptable. Au vu des éléments fournis, il serait plus raisonnable d'envisager un tassement de la croissance démographique, notamment en raison de l'absence de commerce et d'école sur la Commune. De ces surestimations très contestables découle l'« Objectif démographique à 15 ans (2040) : 182 habitants ». Ce qui est préoccupant, c'est qu'il est traduit dans les faits par un certain nombre de réalisations ou de projets aventureux, tels que la création coûteuse d'un lotissement communal (p. 40, notamment), pour l'instant à fonds perdus.
- De même, plusieurs autres projets communaux semblent très fragiles, car ils ne sont fondés sur aucune étude préliminaire. C'est par exemple le cas de la création d'un camping communal (p. 40, 168 notamment), qui ne semble reposer sur aucune enquête préalable, alors même que la fréquentation du camping de la proche commune de Séderon est, semble-t-il, en déclin.
- Les deux projets de parcs photovoltaïques, auxquels se sont opposés de nombreux citoyens pour d'impérieuses raisons écologiques et environnementales, ont été abandonnés. C'est une sage décision. Cependant, si c'est bien le cas, on ne comprend pas pourquoi, dans la « note de la

commune en réponse aux avis des PPA », cette information est accolée à 11 reprises à la mention restrictive suivante : « Au titre du PLU » ? Ces projets seraient-ils maintenus à d'autres titres que celui du PLU ?

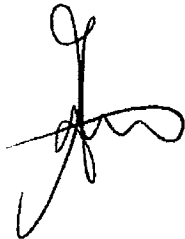
- L'inventaire des zones humides présenté aux pages 7 et suivantes des Orientations d'Aménagement et de Programmation omet la plus importante zone humide de la commune, celle du *Jas Baillard*, qui a d'ailleurs été récemment en partie drainée à la pelle mécanique (avec quelle(s) autorisation(s) ?). Même s'il semble que les autorités communales aient récemment pris connaissance de cet « oubli », aucune étude relative à cette zone humide n'apparaît dans le dossier de PLU soumis à la présente enquête publique.

- De façon plus générale, la prise en compte prospective des questions liées au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité est insuffisante dans le document actuel. Ce changement est un défi majeur pour l'agro-sylvo-pastoralisme et la santé des populations et des écosystèmes. Sans attendre la promulgation des lois en cours d'élaboration ou l'amélioration des directives européennes, une commune rurale bénéficiant d'un fort potentiel écosystémique comme celle de Les Omergues, ne peut en aucune manière faire l'économie d'une réflexion sur ces questions. Le PLU offrait une opportunité unique de formuler un certain nombre de propositions destinées à améliorer la contribution de la Commune à la lutte contre le réchauffement, ainsi que sa résilience et celle de ses habitations et écosystèmes, notamment forestiers, et sa capacité d'adaptation.

Pour ces raisons notamment, je demande le report de l'enquête publique jusqu'à ce que soit élaboré, dans la concertation la plus large, un rapport de présentation réunissant toutes les modifications et améliorations nécessaires.

A ce stade, et compte tenu des nombreux avis critiques, on peut même se demander si la commune ne devrait pas s'en tenir à une révision de la carte communale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations dévouées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'V' with a horizontal line crossing through the middle.

Jean-Denis Vigne